

## Fiche Cetic :

# Câblages dans le résidentiel : cohabitation entre les circuits d' énergie et les circuits de communication

## Exigences minimales, normatives, concernant les câbles et prises de communications selon les documents UTE C 15 100 et C 90 483

- Le point de livraison de l' opérateur Télécoms se trouve dans le circuit de communication.
- Le tableau de communication, dont les dimensions minimales sont : 250 x 225 x 70 mm doit être constitué d' une barrette et d' un rail.
- La distance entre les barrettes TC ( tableau de communication ) et TR ( tableau de répartition ) doit être de 50 cm max. et de section max. de 6 mm carré.
- Les circuits TC et TR sont localisés dans la GTL ( gaine technique de logement )
- D 'autres applications de communication ( TV, satellite, domotique ...) doivent également être accessibles de la GTL
- Les schémas de câblages de communication dans le résidentiel sont décrits dans le document UTE C 90483

Les chemins de câbles d' énergie et de communication doivent être séparés sur toute la longueur et de façon continue. Ils doivent se croiser à angle droit

### - Prises de communication :

L' axe des socles doit être à 50 mm au-dessus du sol fini

Une cloison de séparation est imposée dans le cas de prises mixtes

Les fixations à griffes sont interdites

Les prises sont interdites dans les volumes 0, 1 et 2 de salles de bain ainsi qu' au-dessus des éviers dans la cuisine

Une prise de 16A doit être placée à côté de la prise de communication